

AVIS PUBLIC

Dérogations mineures

L'AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une consultation publique aura lieu dans le cadre des demandes de dérogations mineures pour les propriétés suivantes :

- **1500, chemin du Lac-à-la-Coureuse**
- **830, rang du Moulin**

L'objet de cette consultation est de prendre connaissance de l'opinion des personnes intéressées par ces demandes de dérogations mineures :

Concernant le 1500, chemin du Lac-à-la-Coureuse, la dérogation concerne la marge avant. Cette dérogation vise à accorder une marge avant de 7.1 mètres au lieu des 8 mètres demandés par le règlement de zonage.

Concernant le 830, rang du Moulin, la dérogation vise à protéger les droits acquis du terrain à la suite d'une aliénation de 207.2 m², en faveur du 850, rang du Moulin, afin que le cadastre corresponde à l'occupation réelle.

Le Conseil prendra connaissance des avis lors de la séance ordinaire du lundi 10 mars 2025. De plus, la consultation publique aura lieu ce **17 février à 18h30** à la salle Marcel-Milot de l'hôtel de ville, au **101, rue de l'Hôtel-de-Ville**, Saint-Alexis-des-Monts.

DONNÉ À SAINT-ALEXIS-DES-MONTS, CE 29 janvier 2025



MARYSE ALLARD, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE